

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# PROCÈS-VERBAL N°

## DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

Présentation de pétitions :

M. HAWRANIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de reconstruire, le plus tôt possible, les 19 kilomètres de la route provinciale secondaire n° 313 situés à l'est de la route provinciale secondaire n° 315 en direction de Pointe du Bois. (D. Freedy, G. Watkins, P. Diclemente et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'honorer ses engagements et de compléter la construction de quatre voies sur le tronçon de la route 32 qui traverse la ville de Winkler ainsi que de prendre en charge tous les frais de construction, tel qu'il avait été convenu; qu'il tienne compte des responsabilités qu'assume son ministère au chapitre de la construction routière en régions rurales; qu'il prenne en considération l'importance stratégique de ce projet de construction routière puisqu'il favorisera notamment la croissance et le développement économique de la ville de Winkler et de sa zone commerciale; qu'il tienne compte de l'importance de l'apport de Winkler et de sa zone commerciale à l'économie de la province et qu'il replace parmi ses priorités ce projet pour la saison de construction de 2004. (C. Wiebe, D. Kroeker, L. Dyck et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que soit soutenu le programme projeté de coopératives. (D. Perry, R. Yanke, R. Castilin et autres)

M. REIMER, président du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport du Comité :

#### Réunions:

Le Comité s'est réuni dans la salle 255 du palais législatif :

- le lundi 29 juillet 2002, à 10 heures;
- le lundi 27 octobre 2003, à 13 h 30.

#### Questions à l'étude :

- Comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 4);
- rapport du vérificateur provincial sur la Business Planning and Performance Measurement: An Assessment of Timeliness of Implementation and Effectiveness of the Process in Departments pour la période se terminant en juillet 2000;
- rapport du vérificateur provincial sur la gestion des commissions scolaires au Manitoba octobre 2000;
- rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001 (volumes 1, 2, 3 et 4).

## Composition du Comité:

## Troisième session, 37<sup>e</sup> législature

Réunion du lundi 29 juillet 2002 :

Le Comité a élu M. PITURA à la présidence et M. MALOWAY à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. MALOWAY remplace M. DEWAR;
- M. PITURA remplace M. DERKACH;
- M. GILLESHAMMER remplace M. HELWER;
- M. LAURENDEAU remplace M. PENNER (Steinbach).

## Première session, 38<sup>e</sup> législature

Réunion du lundi 27 octobre 2003 :

Le Comité a élu M. REIMER à la présidence et M. MALOWAY à la vice-présidence.

Substitution effectuée avant la réunion :

M<sup>me</sup> TAILLIEU remplace M<sup>me</sup> DRIEDGER

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M<sup>me</sup> BRICK remplace M. REID;
- M. FAURSCHOU remplace M. MAGUIRE.

#### Personne étant intervenue :

M. Jon SINGLETON, vérificateur général du Manitoba

## Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- Comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 4);
- rapport du vérificateur provincial sur la Business Planning and Performance Measurement: An Assessment of Timeliness of Implementation and Effectiveness of the Process in Departments pour la période se terminant en juillet 2000;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001 (volumes 1, 2, 3 et 4).

## Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- Rapport du vérificateur provincial sur la gestion des commissions scolaires au Manitoba octobre 2000;
- rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

Sur la motion de M. REIMER, le rapport du Comité est déposé.

M. REIMER, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport du Comité :

#### Réunions:

• Le Comité s'est réuni dans la salle 255 du palais législatif :

- le lundi 29 juillet 2002, à 10 heures;
- le lundi 27 octobre 2003, à 13 h 30;
- le mardi 28 octobre 2003, à 13 h 30.

#### **Ouestions à l'étude :**

- Rapport du vérificateur provincial sur la gestion des commissions scolaires au Manitoba octobre 2000;
- rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- rapport annuel sur le fonctionnement du Bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- rapport du vérificateur provincial sur l'enquête concernant le centre d'apprentissage pour adultes The Program de la division scolaire Morris-Macdonald n° 19 septembre 2001;
- rapport du vérificateur provincial sur la capacité des ministères à élaborer des politiques novembre 2001;
- rapport du vérificateur provincial vérification de l'optimisation des ressources daté du mois de février 2002;
- rapport annuel du vérificateur provincial vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volumes 1, 2 et 3).

## Composition du Comité:

Substitutions effectuées pendant la réunion du 28 octobre 2003 :

- M. DEWAR remplace M<sup>me</sup> BRICK;
- M. SCHELLENBERG remplace M. RONDEAU;
- M. MAGUIRE remplace M. FAURSCHOU.

#### Personne étant intervenue :

M. Jon SINGLETON, vérificateur général du Manitoba

#### Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- Rapport annuel sur le fonctionnement du Bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- rapport du vérificateur provincial sur la capacité des ministères à élaborer des politiques novembre 2001;
- rapport du vérificateur provincial vérification de l'optimisation des ressources daté du mois de février 2002;
- rapport annuel du vérificateur provincial vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

## Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés.

- Rapport du vérificateur provincial sur la gestion des commissions scolaires au Manitoba octobre 2000;
- rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- rapport du vérificateur provincial sur l'enquête concernant le centre d'apprentissage pour adultes The Program de la division scolaire Morris-Macdonald n° 19 septembre 2001;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volumes 1, 2 et 3).

Sur la motion de M. REIMER, le rapport du Comité est déposé.

L'Assemblée consent à ce que soient lus une première fois, un par un, les projets de loi indiqués ci-après dont l'objet a été indiqué :

(N° 2) — Loi sur les biocarburants et modifiant la Loi de la taxe sur l'essence/The Biofuels and Gasoline Tax Amendment Act;

(M. le *ministre* SALE)

(N° 3) — Loi modifiant la Loi sur la Fondation commémorative Helen Betty Osborne/The Helen Betty Osborne Memorial Foundation Amendment Act;

(M. le *ministre* MACKINTOSH)

$(N^{\circ}4)$ — Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act. $(M^{me}$ la ministre Allan)
Conformément au paragraphe 26(1) du <i>Règlement</i> , M. MURRAY, M <sup>me</sup> OSWALD, M. TWEED, M <sup>me</sup> BRICK et M. MAGUIRE font des déclarations de député.
L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application des paragraphes 31(2) et (3) du Règlement portant sur le moment de la présentation des propositions émanant des députés et sur les propositions devant être mises aux voix de manière prioritaire, étant entendu que les leaders à l'Assemblée détermineront ce moment et les propositions qui devraient être mises aux voix de manière prioritaire.
M. JENNISSEN, appuyé par M <sup>me</sup> OSWALD, propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :
Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-huitième législature du Manitoba.
Il s'élève un débat. M. JENNISSEN et M <sup>me</sup> OSWALD interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.
La séance est levée à 11 h 44, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.
Le président,
George Hickes